



REGLEMENT INTERIEUR

Association Familles Rurales de La Viadène

Accueil de Loisirs des Ptits Loups Saint Amans des Côts

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de nombreuses associations locales dont celle de Saint Amans des Côts, il regroupe plus de 180 000 familles adhérentes. Nombreux sont les bénévoles et salariés à animer le réseau.

Devenir une de ces familles se concrétise par une adhésion de la famille au Mouvement Familles Rurales. Cette carte conclue entre ses membres un projet commun ; elle les engage dans une démarche solidaire. L'adhésion de 26 € est le gage de la démocratie associative. Là où seul je ne peux rien, avec les autres familles, en association, je réussirai.

Ce sont donc des familles adhérentes à l'association Familles Rurales de La Viadène qui ont réfléchi à la mise en place de cet accueil de loisirs.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades. Et pour assurer un bon fonctionnement de la structure, l'accueil de Loisirs est agréé par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations) sous le n°012ORG0001.

Objectifs de l'Accueil de Loisirs :

Les objectifs du projet pédagogique sont les suivants :

- Favoriser la construction de l'enfant
- Favoriser et développer la liberté d'expression
- Favoriser le « bien vivre ensemble »
- Développer le respect à l'environnement

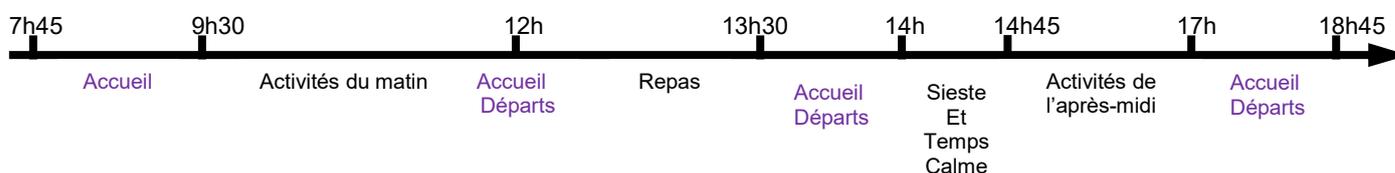
Comment ?

- En permettant à l'enfant de vivre un temps de vacances
- En accompagnant l'enfant à être de plus en plus autonome
- En amenant l'enfant à découvrir des activités variées, sportives, collectives et créatives
- En les immergeant dans des imaginaires divers et variés
- En développant la coéducation, en favorisant les rencontres avec les parents
- En mettant en valeur la tolérance, toutes les mixités, la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- En permettant à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix
- En mettant en place des rencontres intergénérationnelles et des activités avec tous et toutes
- En sensibilisant l'enfant au recyclage et au respect de l'environnement

Jours et horaires de l'accueil :

L'accueil ouvrira ses portes tous les mercredis en période scolaire, toutes les petites vacances et grandes vacances du lundi au vendredi. Le centre ferme les deux dernières semaines d'août et une semaine pendant les vacances de Noël.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :



Les modalités de l'accueil :

Il peut se faire à **la journée avec ou sans repas**, à **la demi-journée avec ou sans repas**. La souplesse de l'accueil mérite en retour que les familles respectent au mieux les horaires pour permettre un bon fonctionnement de l'accueil. Cependant lorsque les enfants ont une sortie sur la journée il ne sera pas possible de les inscrire en demi-journée.

Modalités d'encadrement :

Le recrutement du directeur de l'Accueil de Loisirs est assuré par les responsables de l'association. Le recrutement de l'équipe d'animation est assuré par le bureau de l'association et par la directrice.

L'équipe est constituée de : 1 Directrice et une Animatrice à l'année sur les mercredis. Sur chaque vacances scolaires, l'équipe est renforcée en fonction des inscriptions.

Agréé par la DDCSPP l'accueil garantit un encadrement de :

- 1 animateur / animatrice pour 8 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur / animatrice pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Assurance et responsabilité :

L'association Familles Rurales de la Viadène est assurée pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par le Centre de loisirs auprès de GROUPAMA D'OC Rue du Coq Vert 15001 AURILLAC sous le N°AFR1 N° 05030760 - 1002. Il est cependant conseillé aux parents de vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités du Centre de loisirs.

Repas et Sorties :

Les repas :

L'association a créé un partenariat avec la maison de retraite de Saint Amans qui assurera la préparation des repas. Le tarif proposé aux familles sera de 3.6 € par repas.

Les goûters :

Le goûter de l'après-midi est fourni par la structure. L'équipe veille à ce qu'il soit équilibré et diversifié. Aucun goûter ne sera fourni le matin. Pour les enfants arrivant tôt, il sera accepté que les parents fournissent un en-cas qui sera pris par l'enfant avant 9h.

Les sorties :

Lors de sorties en groupe, nous ferons appel à un prestataire local de transport en commun.

Lors des promenades à vélo, l'enfant devra amener un vélo en bon état de fonctionnement et un casque (obligatoire).

Des suppléments ponctuels seront demandés dès lors qu'il y aura prestation payante (ex : cinéma, cirque, accrobranche, etc).

Les autres sorties, à prestations gratuites, ne demanderont aucun supplément.

L'enfant accueilli :

Agés des enfants :

L'accueil de loisirs de Saint Amans des Côtes accueille les enfants de 3 ans à 13 ans.

L'enfant malade :

Tout enfant victime d'une épidémie, ne pourra pas fréquenter l'accueil de loisirs. Il sera demandé à la famille un certificat médical afin de justifier son absence. Si des signes manifestes de mal être de l'enfant (vomissements, diarrhée, température supérieure à 38°5) apparaissent en cours de journée, la directrice préviendra les parents par téléphone afin que ceux ci s'organisent pour récupérer l'enfant au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles. De plus, si un enfant doit suivre un traitement médical durant son accueil, la famille devra impérativement nous transmettre l'ordonnance du médecin traitant accompagnée des médicaments.

Les modalités d'inscription :

Avant toute inscription, il est recommandé à la famille d'assisté à une réunion de présentation ou obtienne un rendez-vous avec la directrice. La famille recevra un dossier d'inscription qui devra être remis avant le premier jour d'inscription de l'enfant.

Le dossier d'inscription est composé :

- Fiche d'adhésion à l'association Familles Rurales,
- Une fiche sanitaire de liaison,
- Le présent règlement intérieur,
- Une autorisation parentale.

De plus, il lui sera demandé les pièces jointes suivantes :

- La photocopie des pages « vaccins » du carnet de santé de l'enfant ou un certificat de contre-indication dans le cas où les vaccins obligatoires n'ont pas été effectués,
- La photocopie de l'attestation CAF ou les bons MSA pour prétendre aux différentes réductions,
- Photocopie de la carte Familles Rurales si vous êtes déjà adhérent à une autre association que celle de la Viadène.

Les inscriptions :

Pour une question d'organisation, il est demandé aux familles de respecter les temps d'inscription précisés ci-après. Elles peuvent se faire par téléphone au : 06 58 00 34 94 ou par e-mail : lesptitsloups12460@gmail.com

Pour les mercredis les inscriptions doivent se faire au moins 24h avant le mercredi en question.

Pour les petites vacances, les inscriptions doivent se faire avant la date indiquée sur les moyens de communication.

Pour les vacances d'été les premières inscriptions devront se faire à la date précise indiquée sur les moyens de communication.

Des inscriptions de dernières minutes peuvent être effectuées en fonction des effectifs de la journée.

Attention :

Certaines activités ont un nombre de places limitées. Il est donc indispensable de s'inscrire le plus tôt possible. La directrice est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

De plus, pour les sorties et journées spécifiques, toute absence non excusée au moins 48h à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera due.

Modalités de paiement :

Le paiement des journées, repas, suppléments se fera après chaque période spécifique.

Pour les mercredis : après chaque trimestre.

Pour les petites vacances : à la suite de celles-ci.

Pour les grandes vacances : à la fin des vacances.

Le règlement des mini-camps se fera *en même temps que le règlement de l'été.*

L'association autorise des facilités de paiement. Si vous souhaitez échelonner votre paiement sur deux ou trois mois, merci de nous faire passer plusieurs chèques correspondant au montant global dû en inscrivant bien au dos des chèques la date à laquelle ils pourront être encaissés.

Tarifification modulé en fonction du quotient familial :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF CAF	0 - 420	421- 520	521- 800	>800
QF MSA	0 - 357	357- 471	471-730	>730
Tarifs Journée 11 €	CAF 2.5 € MSA 2.5 €	CAF 5.5 € MSA 3.5 €	CAF 7.5 € MSA 4.5 €	CAF 11 € MSA 5 €
Tarifs matin 5 €	CAF 0.75 € MSA 0.75 €	CAF 2.25 € MSA 1.25 €	CAF 3.25 € MSA 1.75 €	CAF 5 € MSA 2 €
Tarifs après-midi 8 €	CAF 3.5 € MSA 3.5 €	CAF 5 € MSA 4€	CAF 6 € MSA 4.5 €	CAF 8 € MSA 5 €

Ce que l'enfant peut porter à la structure :

Il est conseillé d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur les manteaux, bonnets, écharpes et gants. Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte » et adaptée à l'activité. Pour les plus jeunes, il est souhaitable d'apporter un change complet. De plus, l'enfant peut porter à la structure :

- Le doudou pour les temps de repos,
- Des chaussons,
- Une bouteille d'eau marquée à son nom,
- Crème solaire
- Les devoirs en période scolaire

L'été : pour la sécurité des enfants, les tongs seront interdites et il sera vivement conseillé de porter une casquette.

L'argent, les bijoux de valeur, jeux personnels, mp3, jeux vidéo portables, téléphones portables... ne sont pas autorisés. Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Règle de vie collective, comportement :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation. Si ce comportement persistait, une exclusion temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée de façon collégiale après consultation de la famille, dans un souci de protection des autres enfants.

Droit à l'image :

L'accueil de loisirs de Saint Amans des Côtes est amené à prendre des photos à des fins pédagogiques (activités, presse...). En aucun cas les photographies prises au sein de l'accueil seront publiées sur Internet ou autres réseaux sociaux. Si une photo devait être utilisée pour un quelconque site web, les familles en seront informées.

Les partenaires de la structure :

